



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2022-100
Voirie

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de Cubzac les Ponts,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code Pénal,
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu** la demande présentée par Eiffage Route Sud-Ouest, représentée par Monsieur DUMAS Grégory, en date du 03 novembre 2022 sur la réglementation de la circulation pour l'aménagement du carrefour, à A Côté des Moulins et sur la RD1010 sur la commune de Cubzac-les-Ponts ;

ARRETE

- ARTICLE 1** - Afin de pouvoir sécuriser les travaux à A Côté des Moulins et sur la RD1010 sur la commune de Cubzac-les-Ponts pour l'aménagement du carrefour, la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement, la vitesse de circulation sera limitée à 30km/h, la bande d'arrêt d'urgence sera neutralisée, et le stationnement sera interdit au droit du chantier du lundi 07 novembre 2022 au mardi 06 décembre 2022 inclus.
- ARTICLE 2** - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Responsable du Centre Routier Départemental de Haute Gironde,
 - Le demandeur (Eiffage Route Sud-Ouest),

Fait à Cubzac les Ponts, le 04 NOV. 2022
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la voirie,

Jean-Pierre



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : Prénom :
 Dénomination : Eiffage Route Sud Ouest Représenté par : Gregory DUMAS
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
21 Jean Blanc
 Code postal 33210 Localité : Touenne Pays : France
 Téléphone 0556621550 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : gregory.dumas @ eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 1010 Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Intersection D1010 et la côte
des moulins
 Code postal 33240 Localité : Cubzac les ponts

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : Aménagement du carrefour - RD1010 - La côte des moulins
 Date prévue de début des travaux : 07/11/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 030

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 030 Date de début de réglementation : 07/11/2022
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concernés : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Eiffage Route Sud Ouest Représenté par : Gregory DUMAS

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 21 Jean Blanc

Code postal 33210 Localité : Toulenne Pays : France

Téléphone 0556621550 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][]

Courriel : gregory.dumas @ eiffage.com

Pieces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 07 11 2022

Nom : DUMAS Prénom : Gregory Qualité : Responsable d'exploitation



